

4.3.4 MONTANTS ALLOUÉS À M. MICHEL ROLLIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La Direction et le Conseil de Surveillance de Michelin ont choisi d'appliquer la nouvelle recommandation du Code AFEP/MEDEF relative à la consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux non exécutifs. Ainsi, en complément des chiffres présentés au chapitre 4.3.1 ci-dessus et des informations suivantes, les informations nécessaires à la consultation des actionnaires sur les éléments de rémunération dus, attribués ou à attribuer au titre de l'exercice 2016 à M. Michel Rollier, Président du Conseil de Surveillance, sont présentées, dans les conditions définies par le Code AFEP/MEDEF et son guide d'application, spécifiquement dans le chapitre 4.3.5 du présent Document de Référence.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations du Conseil de Surveillance a examiné l'exhaustivité des sommes dues, attribuées ou à attribuer à M. Rollier, Président du Conseil de Surveillance et seul dirigeant mandataire social non exécutif, en application de la politique de rémunération décrite dans le rapport du Conseil de Surveillance exposé dans le chapitre 10.2.1.2 du Document de Référence 2016.

4.3.5 CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE À M. MICHEL ROLLIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 ET SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2017 ⁽¹⁾

La Société applique la recommandation du Code AFEP/MEDEF relative à la consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle du dirigeant mandataire social non exécutif.

Suivant la recommandation proposée par le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance a décidé de la répartition du montant global des jetons de présence et recommande aux actionnaires d'émettre un avis favorable à l'occasion de cette consultation sur la rémunération globale due ou attribuée à M. Rollier au titre de l'exercice 2016.

4.3.4 a) Jetons de présence

En 2016, M. Rollier a perçu au titre de l'exercice 2015 un montant total de jetons de présence de 68 000 €.

Au titre de l'exercice 2016, sur la base de la nouvelle enveloppe approuvée par l'Assemblée générale du 13 mai 2016 et de la politique de répartition et de versement décidée par le Conseil de Surveillance en 2016, un montant total de jetons de présence de 90 000 € est dû à M. Rollier au titre de l'exercice 2016, à percevoir en 2017.

4.3.4 b) Autres éléments de rémunération

Aucun autre élément de rémunération n'a été versé ou attribué à M. Rollier au titre de l'exercice 2016.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en €)	Présentation
Rémunération fixe	N/A	Absence de rémunération fixe.
Rémunération variable annuelle	N/A	Absence de rémunération variable annuelle.
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	N/A	Absence de rémunération variable pluriannuelle en numéraire.
Options d'action, actions de performance ou autres attributions de titres	N/A	Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Absence d'attribution d'actions de performance Absence d'autres attributions de titres
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle
Jetons de présence	90 000	Montant annuel global alloué en contrepartie de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance et de membre du Comité des rémunérations et des nominations. Le taux d'assiduité de M. Rollier aux réunions du Conseil et du Comité dont il est membre a été de 100 % en 2016. Pour plus de détails, se reporter aux chapitres 4.3.4 a) Jetons de présence et 10.2.1.2 Politique de rémunération du Document de Référence 2016 (respectivement pages 122 et 313)
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Absence d'avantages

(1) §26 du Code AFEP/MEDEF et de son guide d'application, dans leurs versions respectives de novembre 2016 et décembre 2016, accessibles sur les sites www.afep.com et www.medef.com.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote (en €)	Présentation
Indemnité de départ	N/A	Absence d'engagement.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence d'engagement.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Absence d'engagement.

4.3.6 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE PERÇUE EN 2016

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS EN 2016 (TABLEAU 3 – NOMENCLATURE CODE AFEP/MEDEF)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2016 (au titre de 2015)	Montants versés en 2015 (au titre de 2014)
Olivier Bazil		
Jetons de présence	53 000	53 000
Autres rémunérations	0	0
Pat Cox		
Jetons de présence	46 000	46 000
Autres rémunérations	0	0
Barbara Dalibard		
Jetons de présence	40 250 ⁽¹⁾	36 000
Autres rémunérations	0	0
Anne-Sophie de La Bigne		
Jetons de présence	46 000	46 000
Autres rémunérations	0	0
Jean-Pierre Duprieu		
Jetons de présence	46 000	43 240
Autres rémunérations	0	0
Aruna Jayanthi (nommée le 22 mai 2015)		
Jetons de présence	21 000 ⁽¹⁾	0
Autres rémunérations	0	0
Monique Leroux (cooptée le 1^{er} octobre 2015)		
Jetons de présence	9 000 ⁽¹⁾	0
Autres rémunérations	0	0
Laurence Parisot (démission le 24 juillet 2015)		
Jetons de présence	31 000 ⁽¹⁾	53 000
Autres rémunérations	0	0
Cyrille Poughon		
Jetons de présence	36 000	14 400 ⁽¹⁾
Autres rémunérations	0	0
Michel Rollier		
Jetons de présence	68 000	68 000
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	396 250	365 640

(1) Somme réduite prorata temporis en raison d'une présence partielle pendant cet exercice.